

Décision n°2025-256

Relative au nombre de postes d'élèves ouverts au concours d'entrée session 2026

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves aux concours aux écoles normales supérieures ;

Vu l'arrêté du 21 août 2025 fixant les conditions d'admission des élèves spécifiques aux concours de l'ENS Paris-Saclay,

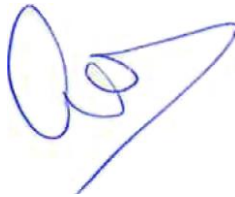
Décide :

Le nombre de postes d'élèves ouverts au concours d'entrée à l'ENS Paris-Saclay pour la session 2026 est fixé comme suit :

Concours	Nombre de postes ouverts session 2026
MP	21
MPI	14
PC	18
P-PSI	18
SI-PSI	18
PT	38
TSI	2
BCPST	15
BTS-DUT	7
TB	2
BEL - anglais	9
BL/SES	21
Eco Gest – opt1	21
Eco Gest – opt2	4
Design	7
Total	215

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12/12/2025

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller loops and a long, sweeping stroke extending to the right.

Nathalie CARRASCO

Modalités de recours contre la présente décision : En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.